

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 34	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 8	Pouvoir(s) : 1
------------------------------------------------	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 6 novembre 2019

Vote(s) pour : 34

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 1

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Mardi 12 novembre 2019,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2019-11-12-BD-18.4 :

**Délégation de Service Public relative à l'exercice de la compétence eau potable de la commune de Montigny-lès-Metz - Rapport Annuel 2018.**

Rapporteur : Monsieur Joël STROZYNA

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1411-3 et L. 5217-5,

VU l'article L. 3131-5 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la convention de Délégation de Service Public en date du 1<sup>er</sup> juillet 1993 relative à l'exploitation du service public d'eau potable de Montigny-lès-Metz,

VU le rapport du délégataire chargé de l'exploitation du service public d'eau potable de Montigny-lès-Metz présenté pour l'exercice 2018 dont une synthèse est annexée à la présente délibération,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 7 novembre 2019,

PREND ACTE de ce rapport, lequel a été mis à la disposition des élus et dont une synthèse est jointe à la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Metz, le 13 novembre 2019  
Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Barbara FALK  


Délégation de Service Public

EAU POTABLE – COMMUNE DE MONTIGNY LES METZ

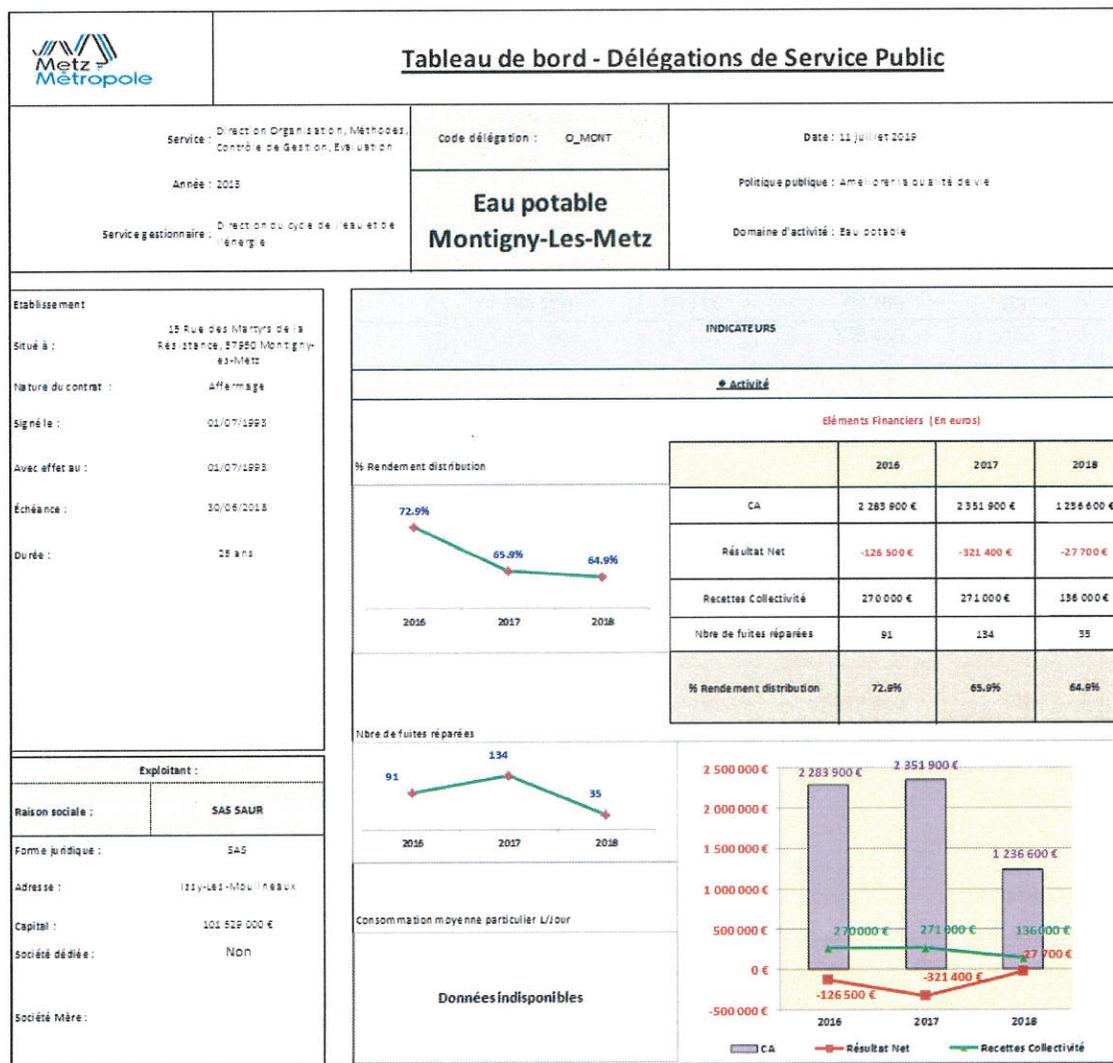
Synthèse du rapport annuel

en application de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Exercice 2018

*"Toutes les informations fournies dans le présent rapport sont issues des diverses documentations mises à disposition par la société (notamment rapport annuel d'activité, rapport de gestion, comptes annuels certifiés)".*

EAU POTABLE MONTIGNY LES METZ



**1. COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION (en € HT)**

Délégation :	Année		2018	
Eau potable Montigny-Les-Metz	Eau potable			
	2017	2018	Ecart en €	Ecart en %
<b>Produits d'exploitation</b>				
Recettes Activité	2 351 900	1 236 600	- 1 115 300	-47%
Production stockée immob.	-	-	-	
Subventions	-	-	-	
Autres Produits et reprises	-	-	-	
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>2 351 900</b>	<b>1 236 600</b>	<b>- 1 115 300</b>	<b>-47%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats, Serv Ext et autres	1 068 200	424 600	- 643 600	-60%
Charges de personnel	730 400	375 700	- 354 700	-49%
Redevances Collectivité	263 000	132 000	- 131 000	-50%
Redevances autres collectivités				
Frais de siège	121 200	68 700	- 52 500	-43%
Dotations aux amortissements	339 500	179 600	- 159 900	-47%
Dotations aux provisions	120 000	60 000	- 60 000	-50%
Autres charges	-	-	-	
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>2 642 300</b>	<b>1 240 600</b>	<b>- 1 401 700</b>	<b>-53%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 290 400</b>	<b>- 4 000</b>	<b>286 400</b>	<b>-99%</b>
<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>169 100</b>	<b>235 600</b>	<b>66 500</b>	<b>39%</b>
<b>Résultat financier</b>	-	-	-	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 31 000</b>	<b>- 23 700</b>	<b>7 300</b>	<b>-24%</b>
<b>Participation des salariés</b>	-	-	-	
<b>Impôts bénéfice</b>	-	-	-	
<b>Résultat net</b>	<b>- 321 400</b>	<b>- 27 700</b>	<b>293 700</b>	<b>-91%</b>
<b>Surtaxe Collectivité &amp; Redevance</b>	<b>271 000</b>	<b>136 000</b>	<b>- 135 000</b>	<b>-50%</b>

## 2. ANALYSE FINANCIERE

La DSP s'est terminée le 30 juin 2018, la gestion du service d'eau potable été confiée à la Régie de l'Eau de Metz Métropole au 1er juillet 2018 avec le même périmètre, à savoir les communes d'Augny, Chatel Saint Germain, Jouy aux Arches, Marly, Montigny-lès-Metz, Moulins-Lès-Metz, Rozérieulles, Sainte Ruffine et Scy-Chazelles.

Les éléments du compte de résultat font apparaître les charges et les produits correspondant aux 6 premiers mois de l'année.

Le **chiffre d'Affaires** de l'année 2018 (1 236k€) représente 52.5% du CA 2017. Il est constitué de :

- L'exploitation du service est de 1 180k€ soit 54% de l'année 2017.

-> Les volumes d'eau vendus en 2018 (1 931 213m<sup>3</sup>) représentent 87% des volumes de 2017 (2 201 436m<sup>3</sup>).

Ce chiffre est lié à la fin du contrat de DSP au 30 juin 2018. Les volumes vendus annuels sont historiquement relevés d'octobre de l'année N-1 à octobre de l'année en cours. Les volumes vendus en 2017 correspondent aux volumes relevés entre octobre 2016 et octobre 2017. Les volumes vendus en 2018 correspondent donc aux volumes vendus d'octobre 2017 à décembre 2017 (pour rattraper l'année) auxquels sont ajoutés les volumes vendus en 2018 jusqu'à la fin du contrat au 30 juin 2018.

-> le prix de vente du délégataire au 1<sup>er</sup> janvier 2018

l'abonnement est de 11.32€

le montant de consommation pour une 120m<sup>3</sup> représente 115.90€

- Les travaux attribués à titre exclusifs (67 400€) représentent 54% du montant 2017
- Les produits accessoires (-11 000€ en 2018 contre 62 900€ en 2017) correspondent à des régularisations

### **Concernant les recettes Collectivité :**

- la surtaxe de la Collectivité sur les VEG (vente en gros) passe de 8k€ à 4 K€ soit 50% du montant 2017.
- Il n'y a pas de surtaxe de la Collectivité sur les consommations des abonnés
- la redevance passe de 263 k€ à 132 k€ soit 50% du montant 2017.
- Les autres redevances (Agence de l'eau) passent de 890k€ à 445k€ soit 50% du montant 2017.

**Concernant l'évolution des principales autres charges de fonctionnement (1 240k€)**

- Les achats et services extérieurs sont de 425k€ soit 40% du montant 2017
  - o Les achats d'eau diminuent fortement : 33.8k€ en 2018 contre 318k€ en 2017.
- Les charges de personnel sont de 375k€ et représentent 51% du montant 2017
- Les frais de siège sont de 68.7k€ et représentent 57% du montant 2017
- La sous-traitance augmente, le montant 2018 est de 124.9k€ soit 61% du montant de 2017

Le résultat de l'exercice reste déficitaire à -27.7k€ en 2018 contre -321k€ en 2017.

**Prix de l'eau**

PRIX DE L'EAU POUR UNE FACTURE DE 120m <sup>3</sup> Tarifs au 1er janvier	Année	Obs	Prix TTC pour 120m <sup>3</sup> (AVEC Assainissement)	Part Délégitaire		Part communale (C)	Agence de l'eau Préservation des ressources en eau (D)	Organismes publics			Assainissement (H2)	TVA à 5% HORS Assainissement (H)	TVA à 10% en bleu Assainissement (H3)	Prix TTC/m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup> (HORS assainisseme nt-H)	Prix TTC/m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup> (complet)	Prix Eau délégitaire m <sup>3</sup> € HT (col B/120)	Part communale m <sup>3</sup> € HT (col C/120)	Part Assainisse ment m <sup>3</sup> € HT (col H2 /120)
				Abonnement (A)	Consommation (B)			Lutte contre la pollution (agence de l'eau) (E)	Voies navigables de France (F)	Modernisation du réseau de collecte (H1)								
DSP Eau Montigny (SAUR)	2017		381,85 €TTC	11,16 €HT	114,28 €HT		10,20 €HT			27,96 €HT	148,80 €HT	9,77 €TVA	17,68 €TVA	1,56 €TTC	3,18 €TTC	0,9523 €HT	0,0000 €HT	1,24 €HT
DSP Eau Montigny (SAUR)	2018		383,72 €TTC	11,32 €HT	115,90 €HT		10,20 €HT			27,96 €HT	148,80 €HT	9,87 €TVA	17,68 €TVA	1,58 €TTC	3,20 €TTC	0,9658 €HT	0,0000 €HT	1,24 €HT

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le prix de l'eau hors assainissement pour une facture de 120M3 est de 1.58€TTC/M3, le prix avec assainissement est de 3.20€TTC.

### 3. ANALYSE DE L'ACTIVITE 2018

#### **Production d'eau :**

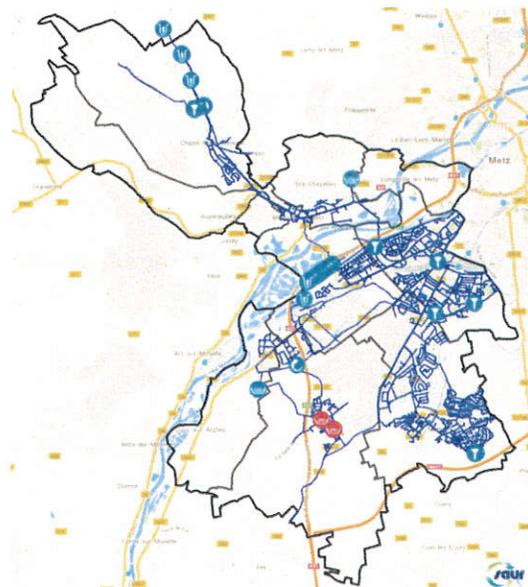
VOLUME PRODUIT 3 039 231 m<sup>3</sup> (le service des eaux est alimenté par le captage de la vallée de Montvaux à Châtel-Saint-Germain et la station de pompage du site de Maison Rouge à Moulins-Lès-Metz)

VOLUME MIS EN DISTRIBUTION 2 977 194 m<sup>3</sup>

RENDEMENT DU RESEAU **64,88 %**

INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU 10,52 m<sup>3</sup>/jour/km

12 403 compteurs sont en service en 2018, 33 ont été renouvelés sur l'année 2018.



#### **4. SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS**

##### **Le patrimoine concédé comporte :**

- 19 ouvrages de prélèvement ;
- 6 stations de surpression ;
- 14 ouvrages de stockage d'une capacité totale de 10 950 m<sup>3</sup>;
- 280 km de Longueur de canalisations;
- 12 395 branchements.

##### **Travaux réalisés / programme de renouvellement :**

Pas de travaux en 2018 autre que les travaux de réparation de fuite sur conduites (21) et sur branchements (14).

#### **5. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE**

##### **Satisfaction des clients:**

En raison de la clôture du contrat de DSP au 30 juin 2018, ces indicateurs de performance n'ont pas été communiqués cette année 2018.

##### **Qualité de l'eau produite & distribuée:**

- Paramètres microbiologiques: Taux de prélèvements conformes : 100 %
- Paramètres physico-chimiques : Taux de prélèvements conformes : 100 %

La non-conformité n'engendre pas nécessairement un risque sanitaire mais un système d'alerte indiquant une nécessité de procéder à des corrections.

**6. PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE**

- Sécurisation des ouvrages en application du plan Vigipirate,
- Sécurisation de la qualité de l'eau délivrée (mise en œuvre complémentaire d'analyseurs de chlore en continu et de rechlorations de réseau),
- Amélioration du rendement du réseau (proposition de sectorisation complémentaire, installation de prélocalisateurs),
- Propositions de renouvellement de conduites dans certains secteurs,
- Optimisation de la gestion de la ressource (acheminement de l'eau brute du Rupt de Mad directement au bassin d'infiltration sans passer par la sablière, utilisation du trop-plein d'eaux issus des sources de châtel hors période d'étiage pour les acheminer dans les bassins d'infiltration, acquisition d'une meilleure connaissance du fonctionnement du champs captant de la Maison Rouge),
- Poursuite du projet de sécurisation de la "ceinture sud" visant à préserver l'alimentation de toute la zone sud de Montigny (en cas d'avarie sur la conduite DN 400 arrivant de Châtel-Saint-Germain), à prévoir l'alimentation de l'ensemble des abonnés par la ressource de Châtel, à améliorer les pressions sur Augny et la défense incendie de cette même commune ainsi que des ZAC de Jouy et Moulins.

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20191112-11-2019-DB18-4-DE

**Numéro de l'acte :** 11-2019-DB18-4  
**Date de décision :** mardi 12 novembre 2019  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Délégation de Service Public relative à l'exercice de la compétence eau potable de la Commune de Montigny-lès-Metz - Rapport Annuel 2018  
**Classification :** 1.2 - Délégation de service public  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 18/11/2019  
**Numéro AR :** 057-200039865-20191112-11-2019-DB18-4-DE  
**Document principal :** 99\_DE-18.4.pdf

#### Historique :

18/11/19 09:26	En cours de création	
18/11/19 09:27	En préparation	Catherine DELLES
18/11/19 10:23	Reçu	Catherine DELLES
18/11/19 10:23	En cours de transmission	
18/11/19 10:24	Transmis en Préfecture	
18/11/19 10:26	Accusé de réception reçu	